



FONDATION  
HÔPITAL DU  
SACRÉ-CŒUR  
DE MONTRÉAL

LOTÉRIE TRANSFORMEZ DES VIES!

ÉDITION 2022  
RÈGLES DE PARTICIPATION ET DE FONCTIONNEMENT

Licence RACJ – N° 432693-1

## ORGANISATEUR

La loterie Transformez des vies! est organisée par la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal (ci-après la Fondation). Cette dernière a pour mission première d'amasser des fonds pour l'Hôpital du Sacré-Cœur-de- Montréal (HSCM) et l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost (HSMAP).

Tous les bénéfices de la vente de billets de cette loterie serviront à soutenir les équipes de recherche (salaires et bourses à des chercheurs, équipements de recherche, soutien au fonctionnement d'unité de recherche) et viendront s'ajouter aux sommes récoltées dans le cadre de la campagne majeure Transformons des vies, ensemble, pour la réalisation de six projets importants pour l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal et l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost. Ces projets transformeront rapidement la vie de milliers de personnes et des équipes soignantes de Sacré-Cœur et d'Albert-Prévost principalement dans les secteurs de la traumatologie (blessés médullaires), la cancérologie, la néphrologie (personnes dialysées), la médecine spécialisée et la santé mentale.

## CLIENTÈLE ADMISSIBLE

La loterie Transformez des vies! s'adresse aux personnes âgées de 18 ans et plus ainsi qu'à toute personne morale (entreprises, fondations privées, associations...). Les membres du personnel œuvrant au sein des installations associées à l'HSCM et à l'HSMAP (employés, médecins, intervenants, bénévoles, etc.) de même que les membres de l'équipe de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal (employés, bénévoles, administrateurs) sont aussi admissibles.

## PRIX À GAGNER

Au total, 21 prix à gagner d'une valeur totale allant jusqu'à 110 000 \$.

### Tableau des dates de tirage et des prix à gagner

<b>GRAND TIRAGE</b> <b>13 décembre 2022, midi</b> Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal 5400, boul. Gouin Ouest Montréal (QC) H4J 1C5	<b>1<sup>er</sup> prix*</b> : un voyage de rêve en Polynésie française pour deux personnes jusqu'à concurrence de 35 000 \$ ou une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 30 000 \$ ou un montant en argent de 25 000 \$ <b>2<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 10 000 \$ ou un montant de 7 500 \$ en argent <b>3<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 5 000 \$ ou un montant de 4 000 \$ en argent
<b>11 janvier 2023, 11 h</b> Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal 5400, boul. Gouin Ouest Montréal (QC) H4J 1C5	<b>4<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 5 000 \$ ou un montant de 4 000 \$ en argent <b>5<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 2 500 \$ ou un montant de 2 000 \$ en argent <b>6<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 2 500 \$ ou un montant de 2 000 \$ en argent

<p><b>15 février 2023, 11 h</b> Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal 5400, boul. Gouin Ouest Montréal (QC) H4J 1C5</p>	<p><b>7<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 5 000 \$ ou un montant de 4 000 \$ en argent <b>8<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 2 500 \$ ou un montant de 2 000 \$ en argent <b>9<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 2 500 \$ ou un montant de 2 000 \$ en argent</p>
<p><b>15 mars 2023, 11 h</b> Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal 5400, boul. Gouin Ouest Montréal (QC) H4J 1C5</p>	<p><b>10<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 5 000 \$ ou un montant de 4 000 \$ en argent <b>11<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 2 500 \$ ou un montant de 2 000 \$ en argent <b>12<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 2 500 \$ ou un montant de 2 000 \$ en argent</p>
<p><b>12 avril 2023, 11 h</b> Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal 5400, boul. Gouin Ouest Montréal (QC) H4J 1C5</p>	<p><b>13<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 5 000 \$ ou un montant de 4 000 \$ en argent <b>14<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 2 500 \$ ou un montant de 2 000 \$ en argent <b>15<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 2 500 \$ ou un montant de 2 000 \$ en argent</p>
<p><b>17 mai 2023, 11 h</b> Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal 5400, boul. Gouin Ouest Montréal (QC) H4J 1C5</p>	<p><b>16<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 5 000 \$ ou un montant de 4 000 \$ en argent <b>17<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 2 500 \$ ou un montant de 2 000 \$ en argent <b>18<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 2 500 \$ ou un montant de 2 000 \$ en argent</p>
<p><b>14 juin 2023, 11 h</b> Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal 5400, boul. Gouin Ouest Montréal (QC) H4J 1C5</p>	<p><b>19<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 5 000 \$ ou un montant de 4 000 \$ en argent <b>20<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 2 500 \$ ou un montant de 2 000 \$ en argent <b>21<sup>e</sup> prix</b> : une carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 2 500 \$ ou un montant de 2 000 \$ en argent</p>

**\*1<sup>er</sup> prix : UN CHOIX PARMIS TROIS OPTIONS**

La personne gagnante du 1<sup>er</sup> prix de la loterie *Transformez des vies!* pourra choisir l'une des trois options suivantes :

**Option 1: Un voyage de rêve en Polynésie française pour deux personnes jusqu'à concurrence de 35 000 \$.**

*La valeur du voyage offert est sujette à changement et devra être confirmée au moment de la réservation. De plus, le voyage est sujet à la disponibilité des fournisseurs au moment de la réservation. Dans l'éventualité où la valeur du voyage excéderait 35 000 \$ au moment de la réservation, le surplus sera aux frais de la personne gagnante.*

*Certaines exclusions s'appliquent. Voir la section encadrée portant sur les exclusions à la page 5.*

### Le prix comprend, pour 2 personnes :

- Les vols aller et retour au départ de Montréal vers Papeete en classe affaires
- 11 nuits en hébergement de luxe 4\* et 5\*
- 21 repas (11 petits-déjeuners et 10 soupers)
- Tous les transferts prévus dans l'itinéraire détaillé ci-dessous
- Le traversier entre Papeete et Moorea
- Les vols internes tels que mentionnés dans l'itinéraire

**Les alizés de la Polynésie française attirent les marins depuis des siècles. D'une beauté naturelle et sereine où les atolls immaculés et les lagons aux eaux cristallines vous accueillent.**

### Itinéraire :

Jour 1 Montréal-Papeete \ Hôtel Intercontinental Tahiti Resort et Spa 4\*

Jour 2 Papeete \ Hôtel Intercontinental Tahiti Resort et Spa 4\*

Jour 3 Papeete-Moorea \ Hôtel Hilton Moorea Lagoon Resort et Spa 5\*

Jour 4 Moorea \ Hôtel Hilton Moorea Lagoon Resort et Spa 5\*

Jour 5 Moorea \ Hôtel Hilton Moorea Lagoon Resort et Spa 5\*

Jour 6 Moorea-Bora Bora \ Intercontinental Bora Bora Resort et Thalasso Spa 5\* en villa sur pilotis

Jour 7 Bora Bora \ Intercontinental Bora Bora Resort et Thalasso Spa 5\* en villa sur pilotis

Jour 8 Bora Bora \ Intercontinental Bora Bora Resort et Thalasso Spa 5\* en villa sur pilotis

Jour 9 Bora Bora- Raiaitea–Tahaa \ Hôtel Le Taha'a by Pearl Resorts 5\* en suite sur pilotis

Jour 10 Raiaitea–Tahaa \ Hôtel Le Taha'a by Pearl Resorts 5\* en suite sur pilotis

Jour 11 Raiaitea–Tahaa \ Hôtel Le Taha'a by Pearl Resorts 5\* en suite sur pilotis

Jour 12 Raiaitea–Tahaa-Tahiti-Papeete

Jour 13 Arrivée à Montréal

### Plus de détails

**Jour 1 :** Vol de Montréal vers Papeete avec United Airlines (ou toute autre compagnie aérienne) en classe affaires. Arrivée tardive en soirée et transfert privé vers l'hôtel.

Séjour de 2 nuits en chambre classique avec vue sur l'océan à l'hôtel Intercontinental Tahiti Resort et Spa 4\*: <https://tahiti.intercontinental.com/fr/>

**Jour 2 :** Petit-déjeuner américain. Journée libre pour profiter des installations de l'hôtel et vous détendre dans cet endroit paradisiaque. Souper trois services à l'hôtel. (PD-S)

**Jour 3 :** Petit-déjeuner américain. Transfert privé vers le quai pour prendre le traversier vers Moorea, durée de la traversée de 30 à 45 minutes. Transfert privé à l'hôtel. Souper inclus à l'hôtel pour les 3 prochaines nuits. (PD, S)

3 nuits à l'hôtel Hilton Moorea Lagoon Resort et Spa 5\* en bungalow Deluxe avec vue jardin et piscine privée

<https://www.hilton.com/en/hotels/pptmlhh-hilton-moorea-lagoon-resort-and-spa/>

**Jours 4 et 5 :** Petit-déjeuner américain et temps libre pour découvrir cet endroit magnifique et de profiter des installations. (2 x PD, 2 x S)

**Jour 6 :** Petit-déjeuner américain. Transfert privé vers l'aéroport de Moorea pour s'envoler vers Bora Bora. Arrivée et transfert vers l'hôtel. Souper inclus pour les 3 prochaines nuits. (PD, S)

3 nuits à l'Intercontinental Bora Bora Resort et Thalasso Spa 5\* en villa sur pilotis.

[Home - InterContiental Bora Bora Resort & Thalasso Spa](#)

**Jours 7 et 8** : Petit-déjeuner. Détendez-vous et découvrez les installations et les vues à couper le souffle. (2 x PD, 2 x S)

**Jour 9** : Petit-déjeuner et transfert vers l'aéroport de Bora Bora pour le vol vers Raiatea–Tahaa. Transfert à l'hôtel et installation. Le Taha'a fut le tout premier hébergement Relais et Châteaux situé en Polynésie française. Niché sur son île privée, le motu Tautau l'expérience est exceptionnelle. Le souper trois services est inclus pendant votre séjour. (PD, S)

3 nuits à l'hôtel Le Taha'a by Pearl Resorts 5\* en suite sur pilotis.

<https://www.letahaa.com/>

**Jours 10 et 11** : Petit-déjeuner américain. Profitez de ces derniers jours au paradis dans cet endroit exclusif et remarquable. (2 x PD, 2 x S)

**Jour 12** : Petit-déjeuner américain. Transfert vers l'aéroport de Raiatea pour le vol vers Tahiti. Vol retour de Papeete vers Montréal. (PD)

**Jour 13** : Arrivée à Montréal.

Légende : PD = petit-déjeuner

S = souper

#### **Le prix ne comprend pas :**

- L'assurance voyage
- Les dépenses personnelles
- Tout élément non-énoncé dans l'itinéraire
- Tout document exigé par les autorités gouvernementales (visas, passeport, etc)
- Les vaccins pouvant être requis
- Les pourboires
- Excursions facultatives
- Tout élément non explicitement énoncé sous « le prix comprend »

Voir les autres spécifications concernant le voyage de rêve en Polynésie française aux pages 9 et 10.

#### **Option 2 : Carte-cadeau Voyages CAA-Québec d'une valeur de 30 000 \$**

La personne gagnante qui choisit la carte-cadeau applicable chez Voyages CAA-Québec pourra appliquer la valeur de celle-ci à l'ensemble des produits offerts par Voyages CAA-Québec, en fonction des disponibilités. Voici quelques exemples : **croisière, destination sud en formule tout inclus, billets d'avion, location de voitures, escapades au Québec, achat de nouvelles valises, etc.**

Voir les autres spécifications concernant la carte-cadeau Voyages CAA-Québec aux pages 10 et 11.

### Option 3 : Prix en argent de 25 000 \$

La Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal émettra un chèque au montant de 25 000 \$ au nom de la personne gagnante.

### PRIX DES BILLETS

La Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal émet **4 000 billets au coût unitaire de 100 \$**. Les billets seront en vente dès l'obtention de la licence de tirage qui devrait être émise le ou vers le **22 août 2022**.

### MODES DE PAIEMENT

Un seul versement :

- Crédit (Visa, Mastercard, Amex)
- Chèque
- Interac
- Comptant

Plusieurs versements :

- Déduction à la source (DAS) \*

(5 \$/paie durant 20 périodes de paie pour un total de 100 \$)

**\* Disponible uniquement pour les employés du CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal et de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.**

Le participant s'engage à payer la totalité du coût du billet de la loterie *Transformez des vies!*, au moment de l'achat du billet et ce, indépendamment de toute situation qui pourrait se produire.

Pour celles et ceux qui opteront pour le paiement par la DAS, le calendrier des versements **débutera en décembre 2022 et se fera pendant une période de 20 paies, pour se terminer au plus tard en septembre 2023** (Période visée de concert avec le service de la paie du CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal : du jeudi 15 décembre 2022 au jeudi 14 septembre 2023). À noter qu'il pourrait y avoir un décalage sur la date du 1<sup>er</sup> versement, en raison d'un grand volume de traitement. Dans un tel cas, le montant du premier versement sera rétroactif au 15 décembre 2022. De plus, advenant un congé sans solde, une retraite, une maladie, un départ, un décès, etc. chez un employé du CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal ou de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, qui a choisi le mode de paiement par la DAS, le solde à payer sera perçu sur sa dernière paie.

### INSCRIPTIONS

Pour être inscrits, les participants doivent se procurer un billet officiel et numéroté ou s'inscrire via le lien électronique transmis par la Fondation auprès de toute ou une partie de la clientèle admissible. Les billets sont disponibles au bureau de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal ou auprès des administrateurs, des ambassadeurs, des partenaires, des bénévoles et des membres du personnel de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Pour les employés du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal qui choisissent le mode de paiement par la déduction à la source, un formulaire de participation devra être rempli. Ce formulaire sera disponible auprès de la Fondation ou des personnes responsables (ambassadeurs) de la loterie *Transformez des vies !* dans les départements et services des installations de l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal et de l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost et via le lien électronique transmis par la Fondation. Les formulaires seront disponibles dans les jours suivant l'obtention de la licence (au plus tard le 12 septembre 2022). Les formulaires devront être acheminés par les participants à la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. À la réception des formulaires dûment complétés, la Fondation fera parvenir le billet au participant par courriel, par la poste ou il lui sera remis en main propre.

Dans le cas de tous les achats de billets via le lien électronique, les formulaires doivent être remplis et transmis à la Fondation qui enverra un courriel de réception qui fait foi de la réception du formulaire. La Fondation fera ensuite parvenir au participant son billet par courriel, par la poste ou il lui sera remis en main propre.

La portion détachable du billet (le talon), où sont indiquées les informations concernant le participant, devra être acheminée à la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal avant le 1<sup>er</sup> tirage (13 décembre 2022, midi) pour pouvoir être insérée dans une capsule qui se retrouvera dans une boîte de tirage fermée sous clé, avec les capsules de tous les autres participants, jusqu'aux dates des tirages.

Pour les achats en ligne et les ventes par les ambassadeurs de l'HSCM et de l'HSMAP, la portion du billet (le talon) qui sera conservée par la Fondation sera complétée par la Fondation et placée dans une capsule individuelle. Celle-ci sera insérée avec les capsules de tous les autres participants dans une boîte de tirage fermée sous clé, jusqu'aux dates des tirages.

Les billets ne sont pas remboursables.

#### DATE LIMITE DE PARTICIPATION

L'heure limite de participation pour être admissible au premier tirage qui aura lieu le **13 décembre 2022 est 10 heures**. Une fois la loterie en cours, une personne peut s'inscrire jusqu'à 10 heures, le jour même d'un tirage. Advenant le cas où un participant s'inscrivait tardivement, c'est-à-dire après qu'un ou plusieurs tirages aient eu lieu, ce dernier devra tout de même défrayer la valeur totale du prix du billet.

#### LES TIRAGES

Les tirages au sort auront lieu à la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal située au 5400, boul. Gouin Ouest, Montréal, Québec, H4J 1C5, à l'exception du 1<sup>er</sup> tirage du 13 décembre 2022 qui se tiendra directement à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal situé à la même adresse.

Le 1<sup>er</sup> tirage au sort sera effectué le mardi 13 décembre 2022 à midi.

Les six tirages au sort subséquents seront effectués les mercredis, à 11 heures, selon le calendrier suivant :

2<sup>e</sup> tirage : 11 janvier 2023

3<sup>e</sup> tirage : 15 février 2023

4<sup>e</sup> tirage : 15 mars 2023

5<sup>e</sup> tirage : 12 avril 2023

6<sup>e</sup> tirage : 17 mai 2023

7<sup>e</sup> tirage : 14 juin 2023

#### AVIS

Un billet gagnant peut l'être qu'une seule fois. La capsule d'un billet gagnant sera retirée définitivement de la boîte de tirage pour les piges subséquentes.

Advenant le cas où le nom figurant sur le talon du billet qui est placé dans la boîte de tirage diffère du nom du détenteur du billet, c'est le nom inscrit sur le talon du billet qui fera foi du nom de la personne gagnante.

Les personnes gagnantes seront avisées par téléphone, par courriel, par lettre recommandée ou en personne et seront informées de la façon dont elles doivent réclamer leur prix, dans les 24 heures suivant les dates de tirage. Par ailleurs, la Fondation diffusera au moyen d'un courriel général aux participants, sur son site Web et sur sa page Facebook, le nom de tous les gagnants de chaque tirage.

#### RÉCLAMATION DES PRIX

Les gagnants des tirages doivent réclamer leur prix **au plus tard à 16 heures, 7 jours civils** après la date du tirage au cours duquel le prix a été remporté, au bureau de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur, au 5400, boulevard Gouin Ouest Montréal, Québec, H4J 1C5 ou par téléphone au 514-338-2303.

#### Date et heure ultime de réclamation

Date du tirage	Date et heure ultime de réclamation
Tirage du 13 décembre 2022	Le 20 décembre 2022 à 16 heures
Tirage du 11 janvier 2023	Le 18 janvier 2023 à 16 heures
Tirage du 15 février 2023	Le 22 février 2023 à 16 heures
Tirage du 15 mars 2023	Le 22 mars 2023 à 16 heures
Tirage du 12 avril 2023	Le 19 avril 2023 à 16 heures
Tirage du 17 mai 2023	Le 24 mai 2023 à 16 heures
Tirage du 14 juin 2023	Le 21 juin 2023 à 16 heures

Si le prix n'est pas réclamé dans les délais prescrits, la Fondation se réserve le droit de décerner le prix à un(e) autre gagnant(e) potentiel(le), dont le nom sera tiré au hasard à même la liste des inscriptions admissibles. Pour ce faire, la Fondation conservera les capsules non gagnantes jusqu'à ce que toutes les personnes gagnantes se soient manifestées dans les délais prescrits.



## SITUATIONS PARTICULIÈRES

Advenant que la personne gagnante soit une personne morale, le représentant de celle-ci dont le nom et les coordonnées apparaissent sur le talon du billet indiquera par écrit à la Fondation le choix exercé à l'égard du prix ou la manière d'obtenir celui-ci.

Advenant que la personne gagnante d'un prix soit dans un état de santé l'empêchant de réclamer son prix dans les délais prescrits et que la Fondation est avisée de cette situation, la Fondation se réserve le droit d'imposer à la personne gagnante d'un prix l'option en argent et émettra un chèque au nom de cette personne. Dans un tel cas, l'encaissement du chèque équivaudra à l'acceptation du prix. Par ailleurs, si la Fondation n'est pas avisée d'une telle situation dans les délais prescrits, elle pourra procéder à un nouveau tirage du prix comme indiqué ci-dessus.

Advenant que la personne gagnante d'un prix soit décédée au moment du tirage, le liquidateur de la succession de cette personne aura 30 jours civils pour réclamer le prix auprès de la Fondation, étant entendu que dans un tel cas la Fondation se réserve d'imposer à la succession l'option en argent et émettra un chèque au nom de celle-ci. Dans un tel cas, l'encaissement du chèque équivaudra à l'acceptation du prix. Par ailleurs, si la succession ne réclame pas son prix dans le délai de 30 jours civils, la Fondation pourra procéder à un nouveau tirage du prix comme indiqué ci-dessus.

## GAGNANT(E) DU 1<sup>ER</sup> PRIX - CONFIRMATION DU CHOIX D'OPTION

À partir du moment où la personne gagnante du 1<sup>er</sup> prix a réclamé son prix, cette dernière a **une semaine pour confirmer par écrit son choix parmi les trois options** (le voyage de rêve en Polynésie française jusqu'à concurrence de 35 000 \$ ou la carte-cadeau Voyages CAA-Québec au montant de 30 000 \$ ou le montant en argent de 25 000 \$) **auprès de la Fondation de l'Hôpital Sacré-Cœur de Montréal.**

Avec la collaboration de Voyages CAA-Québec, la Fondation pourra confirmer la valeur marchande du voyage de rêve en Polynésie française à la personne gagnante du premier prix, avant la finalisation de son choix. À défaut par cette personne d'effectuer ce choix par écrit dans les délais prescrits, la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal se réserve le droit d'imposer à la personne gagnante de ce prix l'option de 25 000 \$ en argent. La Fondation signifiera sa décision par écrit à la personne gagnante.

## SPÉCIFICATIONS CONCERNANT LE VOYAGE DE RÊVE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

La personne gagnante du 1<sup>er</sup> prix qui choisit le voyage de rêve en Polynésie française s'engage à obtenir à ses frais, tout document exigé par les autorités gouvernementales du pays visité (passeport, visa s'il y a lieu et assurances voyages nécessaires et toute preuve de vaccin(s) ou exigences des autorités gouvernementales relatives à une pandémie). Si la personne gagnante choisit de ne pas souscrire à une police d'assurance voyage ou annulation, elle reconnaît qu'elle

sera responsable de tous les frais pouvant découler de l'interruption, de l'annulation du voyage ou des frais médicaux encourus au cours de celui-ci, le cas échéant.

De plus, toutes les réservations devront être effectuées par le biais du contact spécifié par Voyages CAA-Québec (détenteur d'un permis du Québec), dont les bureaux sont situés au 500, rue Bouvier, Québec (QC) G2J 1E3. Le numéro de téléphone général est le 418-624-2424.

Personne-ressource : Annie Sylvain ou son ou sa remplaçante le cas échéant, par téléphone au numéro sans frais 1-800-686-9243, poste 7578 ou au 418 624-2424 poste 7578.

Aucune réservation déjà effectuée ou faite via une autre agence de voyages ne sera acceptée.

Voyages CAA-Québec se réserve le droit d'offrir au gagnant du voyage un produit similaire dans le cas où le voyage choisi serait non disponible ou en cas d'événements majeurs tels qu'ouragan, tremblement de terre ou tout autre facteur échappant au contrôle raisonnable de Voyages CAA-Québec et qui pourrait interférer avec les activités de Voyages CAA-Québec ou de ses fournisseurs de services.

#### **GAGNANT(E)S DES PRIX SUBSÉQUENTS - CONFIRMATION DU CHOIX D'OPTION**

À partir du moment où la personne gagnante a réclamé son prix, cette dernière a **une semaine pour confirmer par écrit son choix entre** la carte-cadeau **applicable chez Voyages CAA-Québec** ou le montant en argent **auprès de la Fondation de l'Hôpital Sacré-Cœur de Montréal.**

À défaut par cette personne d'effectuer ce choix dans les délais prescrits, la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal se réserve le droit d'imposer à la personne gagnante la carte-cadeau de Voyages CAA-Québec. La Fondation signifiera sa décision par écrit à la personne gagnante.

#### **SPÉCIFICATIONS CONCERNANT LA CARTE-CADEAU VOYAGES CAA-QUÉBEC**

La personne gagnante qui choisit la carte-cadeau applicable chez Voyages CAA-Québec pourra appliquer la valeur de celle-ci à l'ensemble des produits offerts par Voyages CAA-Québec, en fonction des disponibilités. Voici quelques exemples : **croisière, destination sud en formule tout inclus, billets d'avion, location de voitures, escapades au Québec, achat de nouvelles valises, etc.**

Dans le cas où la personne gagnante choisit d'appliquer sa carte-cadeau à un voyage, le prix du voyage est basé sur la disponibilité et le prix au moment de la réservation. Les conditions générales liées au produit réservé sont applicables. De plus, la personne gagnante s'engage à obtenir à ses frais, tout document exigé par les autorités gouvernementales du pays visité (passeport, visa s'il y a lieu et assurances voyages nécessaires et toute preuve de vaccin(s) ou exigences des autorités gouvernementales relatives à une pandémie). Si la personne gagnante choisit de ne pas souscrire à une police d'assurance voyage ou annulation, elle reconnaît qu'elle sera responsable de tous les frais pouvant découler de l'interruption, de l'annulation du voyage ou des frais médicaux encourus au cours de celui-ci, le cas échéant.

Les personnes gagnantes sont invitées à contacter un conseiller du centre Voyages CAA-Québec (détenteur d'un permis du Québec) le plus près de chez elle, afin d'effectuer leur réservation ou pour toutes questions. Les bureaux de Voyages CAA-Québec sont situés au 500, rue Bouvier, Québec (QC) G2J 1E3. Le numéro de téléphone général est le 418-624-2424.

Personne-ressource : Annie Sylvain ou son ou sa remplaçante le cas échéant, par téléphone au numéro sans frais 1-800-686-9243, poste 7578 ou au 418 624-2424 poste 7578.

Aucune réservation déjà effectuée ou faite via une autre agence de voyages ne sera acceptée.

Voyages CAA-Québec se réserve le droit d'offrir au gagnant qui a appliqué sa carte-cadeau sur un voyage, un produit similaire dans le cas où le voyage choisi serait non disponible ou en cas d'événements majeurs tels qu'ouragan, tremblement de terre ou tout autre facteur échappant au contrôle raisonnable de Voyages CAA-Québec et qui pourrait interférer avec les activités de Voyages CAA-Québec ou de ses fournisseurs de services.

**La carte-cadeau est non-monnable.** Ni la Fondation ni CAA-Québec n'accepteront de l'échanger contre un montant en argent.

En cas de perte, de vol ou de destruction de la carte-cadeau, le gagnant de la carte-cadeau a la responsabilité d'aviser Voyages CAA-Québec de cette situation dans les meilleurs délais en communiquant avec Annie Sylvain ou son ou sa remplaçante le cas échéant, par téléphone au numéro sans frais 1-800-686-9243, poste 7578 ou au 418 624-2424 poste 7578. Voyages CAA-Québec pourra procéder à l'annulation de cette carte uniquement si de tout ou partie de la valeur de la carte-cadeau n'a pas été utilisée et émettre une nouvelle carte-cadeau pour la valeur restante de la carte-cadeau originale. Des frais raisonnables pourraient être applicables par Voyages CAA-Québec.

Si le gagnant d'une carte-cadeau applicable chez Voyages CAA-Québec n'utilise pas la totalité de celle-ci lors de l'achat de biens ou services offerts par Voyages CAA-Québec, le montant non dépensé qui représente la différence entre le coût total de la transaction et le montant la carte-cadeau ne pourra être remboursé, mais pourra être utilisé pour d'autres achats de biens ou services offerts par Voyages CAA-Québec. Si le coût du voyage ou l'achat de tous autres biens et services excède la valeur de la carte-cadeau, l'excédent sera assumé par le gagnant.

#### **CENTRE VOYAGES CAA-QUÉBEC**

Pour trouver le centre voyages CAA-Québec le plus près de chez vous, consulter le site Internet de Voyages CAA-Québec à l'adresse suivante : <https://voyage.caaquebec.com/fr/nous-joindre/>

## SPÉCIFICATIONS CONCERNANT LE PRIX EN ARGENT

La Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal émettra un chèque au nom de la personne gagnante.

## REMISE DU PRIX

À partir du moment où la personne gagnante a confirmé par écrit son choix pour le prix remporté, la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal s'accorde un délai de 30 jours ouvrables pour lui remettre son prix.

## RÈGLES FISCALES

Selon les [politiques de Revenu Canada](#), la Fondation ne peut remettre de reçu à des fins fiscales pour l'achat de billets de tirage.

Les prix sont non imposables.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Le tirage est ouvert à toute **personne âgée de 18 ans et plus** ainsi qu'à toute personne morale (entreprises, fondations privées, associations...). Le prénom, le nom, l'adresse civique et le numéro de téléphone du participant devront être inscrits sur le billet de participation (talon du billet). Dans le cas d'une personne morale, celle-ci doit indiquer son adresse ainsi que le nom de la personne à rejoindre et les coordonnées permettant de rejoindre celle-ci. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 18 ans et toute autre substitution de noms ne pourront bénéficier des prix offerts par ce tirage.

Toute personne qui participe ou tente de participer à la loterie dégage la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, ses représentants, ses employés, ses dirigeants et ses administrateurs, de toute responsabilité et de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation à la loterie, ainsi que de tout dommage ou inconvénient subi lors du voyage, si tel est le cas, que ces dommages soient d'ordre moral, physique ou financier.

Dans le cas où un gagnant choisit la carte-cadeau, celui-ci reconnaît qu'à partir du moment de la remise de cette carte-cadeau par la Fondation, l'utilisation de celle-ci et tout dommage pouvant en découler, que ce soit pour l'achat d'un voyage, la réservation de billets d'avion, de chambre d'hôtel ou de tout bien ou service offert par Voyages CAA-Québec, relève exclusivement de Voyages CAA-Québec et qu'en aucun cas la Fondation ne peut être tenue responsable de l'utilisation d'une partie ou de la totalité de cette carte-cadeau, ni de tout dommage pouvant être causé lors d'un voyage, un vol d'avion ou toute activité résultant de l'utilisation de cette carte-cadeau. De même la Fondation ne serait être tenue responsable en cas d'incapacité de Voyages CAA-Québec de respecter tout engagement envers un gagnant.

Toute personne gagnante consent par sa participation au tirage, à ce que son nom, sa photo et/ou sa déclaration relative au prix soient utilisés à des fins publicitaires par la Fondation, sans autres frais que le prix attribué.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté, d'un cas de force majeure (incluant une pandémie) ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans les installations, les organismes ou entreprises, dont les services sont utilisés pour la tenue de ce tirage.

La Fondation et ses représentants se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'exiger la partie correspondante du billet de la personne gagnante ou encore de vérifier l'identité du détenteur du billet gagnant. La Fondation se réserve le droit de demander une pièce d'identité au détenteur du billet gagnant et de lui faire signer une déclaration, au moment de la remise en main de son prix, en vertu de laquelle il déclare avoir reçu ce prix et s'engage à se conformer aux règles de participation et de fonctionnement de la loterie Transformez des vies!.

La Fondation et ses représentants se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de déterminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, la présente loterie dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal de la loterie comme prévu aux présentes règles, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requise.

En cas d'annulation totale de la loterie, la Fondation s'engage à rembourser les billets vendus aux acheteurs connus.

Dans tous les cas, la Fondation, ses représentants, leurs agences de publicité et de promotion, leurs fournisseurs de produits ou de services liés à cette loterie ainsi que leurs employés et représentants ne pourront être tenus d'attribuer plus d'un prix ou d'attribuer le prix autrement que conformément aux présentes règles.

La Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal ou ses représentants se réservent le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs participations d'une personne si celle-ci participe ou tente de participer à la loterie en utilisant un moyen contraire aux présentes règles ou de nature à être inéquitable envers les autres participants. Cette personne pourra être recommandée aux autorités judiciaires compétentes.

Les règles de participation et de fonctionnement du tirage pourront être consultées au bureau de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, situé au 5400, boulevard Gouin Ouest, dès la délivrance de la licence, et ce, entre 8 h et 16 h, du lundi au jeudi, ou sur le site Internet de la Fondation : [fondationhscm.org](http://fondationhscm.org).

Tout conflit sur l'interprétation des règlements sera soumis au Comité exécutif de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal qui demandera, au besoin, un avis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin de prendre une décision finale.

Tous les droits exigibles par ce tirage en vertu de la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement* ont été payés.